

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 4 15/75

ID: 031-213104219-20251016-DEL2025\_06\_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

SEANCE du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	27	<u>26</u>
DATE DE LA CONVOCATION		
10 octobre 2025		
DATE	D'AFFIC	HAGE

10 octobre 2025

Etaient présents: 19

EE EE

10

113

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOULE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

#### Procurations: 07

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

## Absents: 01 M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

Maire.

### DELIBERATION Nº 2025-06-08

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES 2024

En 2024 c'est le SIVOM SAGe qui a exercé la compétence Assainissement collectif des eaux usées pour la Commune de Pins-Justaret.

En application de l'article L2224-5 du CGCT, la collectivité à qui a été délégué l'exercice du service public doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RAPQS) dont les contenus sont précisés aux articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Page 1 sur 2



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025 Publié le / H / 12/25

Berger Levrault

ID: 031-213104219-20251016-DEL2025\_06\_08-DE

Ce rapport doit ensuite être présenté au Conseil Municipal.

Le SIVOM SAGe ayant adressé le RAPQS de l'Assainissement collectif des eaux usées 2024 à la Commune le 25/09/2025, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce document.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

**PREND** ACTE du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement collectif des eaux usées pour 2024 présenté par le SAGe.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025

Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

Page 2 sur 2